

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Indre et Loire

CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE TOURS



LISTE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ DU 31 MAI 2024

CCE1. Approbation du compte-rendu du Comité du 15/02/24
Approuvée

*La publication en ligne des actes réglementaires de la collectivité est obligatoire depuis le 1er juillet 2022, en lieu et place de l'affichage papier.
Les demandes complémentaires peuvent être adressées auprès de la Caisse des Ecoles, 1 à 3 rue des Minimes 37000 Tours, 02 47 31 39 56.*

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Indre et Loire

CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DE TOURS

REUNION DE COMITE DU 31 MAI 2024

Convocation envoyée le 06 mai 2024

Nombre de membres :
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 7

Vote pour : **7**
Abstention : 0
Vote contre : 0

Etaient présents : M. GAGNAIRE, M. PETIT, Mme MOUSSOUNI Mme DARNET-MALAQUIN, Mme BILLETTI, Mme URIEN LAURENT, M. GROSSIN-MOTTI

Absents excusés : M. DENIS, Mme QUINTON, M. MENDIVE

Etaient également présents à la réunion : M. BERGER, Mmes AUBRY et GUILLAUMIN Direction de la Cohésion Sociale, Mmes SOUSA-PACHECO et BOISSEAU de la Direction de l'Education, M. DAVID de l'Education Nationale, Mme FRADET de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

CCE1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ECOLES DU 15 FEVRIER 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-15,

Monsieur GAGNAIRE, Vice-Président de la Caisse des Ecoles, donne lecture du rapport suivant :

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales le compte-rendu du dernier comité de la Caisse des Ecoles doit être arrêté au commencement de la séance suivante.

Ainsi, il est proposé d'arrêter le compte-rendu du Comité de la Caisse des Ecoles du 15 février 2024, annexé à la délibération.

En conséquence, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer en approuvant le compte-rendu du Comité de la Caisse des Ecoles du 15 février 2024.

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré :

ARRETE le compte-rendu de la séance du Comité de la Caisse des Ecoles du 15 février 2024, joint en annexe de la présente délibération

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

A Tours, le 31 mai 2024



Le Vice-Président,

Franck GAGNAIRE

**Nombre de membres :**

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 10

Etaient présents :, M. GAGNAIRE, Mme QUINTON, M. PETIT, Mme DARNET-MALAQUIN, M. LETARD, Mme BILLETTI, Mme GRAVERON, M. GROSSIN-MOTTI

Absents excusés : M. DENIS, Mme MOUSSOUNI

Pouvoirs : M. DENIS donne pouvoir à M. GAGNAIRE

Mme MOUSSOUNI donne pouvoir à Mme QUINTON

Etaient également présents à la réunion : M. BERGER, Mmes AUBRY et GUILLAUMIN Direction de la Cohésion Sociale, M. PIQUES, Mmes SOUSA-PACHECO et BOISSEAU de la Direction de l'Education, M. DAVID de l'Education Nationale, Mme FRADET & Mme FONTAINE de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Mme CASSAN déléguée du Préfet

Monsieur Franck Gagnaire, Vice-Président, ouvre la séance à 9h30.

Il excuse Monsieur le Maire, Président de la Caisse des Ecoles, et remercie l'ensemble des participants qui se sont mobilisés pour ce Comité.

L'Ordre du jour est énoncé:

1. Approbation du compte-rendu du Comité du 19/12/23
2. Compte de Gestion 2023
3. Compte Administratif 2023 – Affectation des résultats
4. Budget Primitif Exercice 2024
5. Programme de Réussite Educative : Présentation de la Programmation 2024 et Rapports d'activités 2023
6. Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

CCE1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ DU 19/12/23

EXPOSE

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales le compte-rendu du dernier comité de la Caisse des Ecoles doit être arrêté au commencement de la séance suivante.

Ainsi, il est proposé d'arrêter le compte-rendu du Comité de la Caisse des Ecoles du 19 décembre 2023.

Mme DARNET-MALAQUIN précise s'abstenir car elle était excusée lors de la dernière séance.

DÉLIBÈRE

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré :

ARRÊTE le compte-rendu de la séance du Comité de la Caisse des Ecoles du 19 décembre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Avis favorables : 9 / Abstention : 1

CCE2 – COMPTE DE GESTION 2023

EXPOSE

L'ensemble des opérations effectuées pour le Budget de la Caisse des Ecoles de la Ville de TOURS du 1er janvier au 31 décembre 2023, fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au Compte de Gestion à la clôture de la gestion considérée :

COMPTES	SOLDE AU DEBUT DE LA GESTION		OPERATIONS CONSTATEES AU COURS DE LA GESTION		TOTAUX		SOLDE A LA CLOTURE DE LA GESTION	
	BALANCE D'ENTREE (SOLDE)		Total des Opérations Budgétaires et Non Budgétaires de l'année				BALANCE DE SORTIE (SOLDE)	
	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
CLASSE 1	4 094,50	256 759,04	72 282,96	72 627,55	76 377,46	329 386,59	4 094,50	257 103,63
CLASSE 2	43 477,81	39 226,93	39 752,08	25 208,30	83 229,89	64 435,23	36 769,45	17 974,79
CLASSE 4	55,80	44 672,37	1 082 439,42	1 043 141,74	1 082 495,22	1 087 814,11	8 031,80	13 350,69
CLASSE 5	293 030,23		423 239,84	539 647,81	716 270,07	539 647,81	176 622,26	
CLASSE 6			535 648,69	47 417,24	535 648,69	47 417,24	490 976,32	2 744,87
CLASSE 7				425 320,35		425 320,35		425 320,35
TOTAL	340 658,34	340 658,34	2 153 362,99	2 153 362,99	2 494 021,33	2 494 021,33	716 494,33	716 494,33

L'exécution du budget de l'année 2023, arrête comme suit les résultats des sections du Budget de la Caisse des Ecoles :

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE	OPERATIONS DE L'EXERCICE DEDUCTION FAITE DES REDUCTIONS DE MANDATS ET TITRES DE RECETTES		RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	DEFICIT	EXCEDENT		MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT		26 132,59		16 521,86	2 322,67		11 933,40
FONCTIONNEMENT		222 281,07		490 976,32	428 065,22		159 369,97

La comptabilité des valeurs inactives, arrête comme suit les opérations de ladite comptabilité :

- total des soldes repris au début de la gestion : néant
- total des opérations constatées au cours de la gestion : néant
 - a - débits : néant
 - b - crédits : néant
- total des soldes à la clôture de la gestion : néant.

DÉLIBÈRE

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré :

DECLARE que le compte de Gestion du Budget Principal de la Caisse des Ecoles de la Ville de Tours dressé par Monsieur le Comptable Public pour l'exercice 2023 n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Avis favorables : 10

Les extractions comptables officielles et réglementaires affichent le budget global de la Caisse des Ecoles, et n'offrent pas la possibilité de dissocier comptablement les deux dispositifs (Cité Educative et Programme de Réussite Educative). Cependant, les directions municipales de l'Education et de l'Alimentation (DEA) et de la Cohésion Sociale (DCS) sont attentives à avoir une présentation et un suivi financier distincts des deux dispositifs : la DEA pour la Cité Educative et la DCS pour le Programme de Réussite Educative.

CCE3 – Compte Administratif 2023 – Affectation des résultats

EXPOSE

Le Compte Administratif du budget de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2023 se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
Autorisations budgétaires*	56 000,00	642 257,07	698 257,07
Réalisations titres émis	2 322,67	428 065,22	430 387,89
			0,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires*	56 000,00	642 257,07	698 257,07
réalisation Mandats émis	16 521,86	490 976,32	507 498,18
			0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Résultat	-14 199,19	-62 911,10	-77 110,29
RESTES A REALISER			
- Résultat	0,00	0,00	0,00

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice 2023
INVESTISSEMENT	26 132,59	-14 199,19	11 933,40
FONCTIONNEMENT	222 281,07	-62 911,10	159 369,97
TOTAL	248 413,66	-77 110,29	171 303,37

Conformément à l'instruction M57, il convient de donner une affectation au résultat global de clôture de fonctionnement de l'exercice 2023, soit 171 303,37 €.

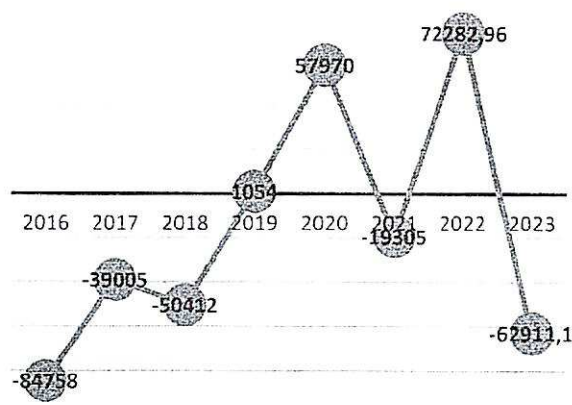
Le résultat suivra l'affectation suivante qui sera reprise dans le Budget primitif de l'exercice 2024:

- 159 369,97 € à l'article 002 de la section de fonctionnement « résultat de fonctionnement reporté »
- L'excédent de clôture d'investissement de 11 933,40 € est automatiquement repris en recettes à l'article 001 de la section d'investissement « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

A la fin de l'année 2024 :

- Le résultat de clôture de la Caisse des Ecoles est déficitaire de -62 911,10 €
- Le résultat d'exploitation cumulé de la Caisse des Ecoles est de 159 369,97 €

Evolution du Résultat de clôture



En 2023, pour la Cité Educative :

- Le résultat de clôture est déficitaire de – 12 353,35€
- Le résultat d'exploitation cumulé est de 63 723,86€

En 2023, pour le Programme de Réussite Educative :

- Le résultat de clôture est déficitaire de – 50 557,75€
- Le résultat d'exploitation cumulé est de 95 646,11 €
 - 46 644 € Caisse des Ecoles traditionnelle
 - 39 201,69 € reliquat de la subvention Etat
 - 9 800,42 € reliquat subvention Ville

DÉLIBÈRE

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré :

APPROUVE le Compte Administratif pour l'exercice 2023

ENTERINE l'affectation des résultats de l'exercice 2023 comme indiqué ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Avis favorables : 10

CCE4 – Budget Primitif Exercice 2024

EXPOSE

Le Budget Primitif 2024 de la Caisse des Ecoles s'élève pour la section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 652 954,52 € et pour la section d'investissement, en suréquilibre, de 53 500 € en dépenses et de 89 569,06 € en recettes.

Ce budget reprend les résultats d'exécution dégagés par le compte administratif 2023 soit 159 369,97 € d'excédent de fonctionnement et 11 933,40 € d'excédent d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2024 simplifié			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Charges à caractère général	234 473,86	Excédent de fonctionnement de l'exercice	159 369,97
60-Achat Fournitures divers	50 550,00	Atténuation de Charges	0,00
61-Services extérieurs	10 000,00	Redevances services	600,00
62-Autres services extérieurs	173 923,86	Dotations,subventions et participations	492 984,55
Charges de personnel et frais assimilés	318 335,00	- Dotations & participations de l'Etat	385 000,00
Autres charges de gestion courante	22 510,00	- Participations de la Commune	95 000,00
Charges exceptionnelles	0,00	- Autres attributions	11 984,55
Dotations aux amortissements	25 000,00		
Virement section investissement	52 635,66		
TOTAL	652 954,52	TOTAL	652 954,52

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Immobilisations incorporelles	0,00	Excédent d'investissement de l'exercice	11 933,40
Immobilisations corporelles	53 500,00	Opération d'ordre	25 000,00
		Virement de la section de fonctionnement	52 635,66
TOTAL	53 500,00	TOTAL	89 569,06

Le budget de fonctionnement de l'année 2024 de la Caisse des Ecoles est prévu à **652 954,52€** (avec résultat d'exploitation cumulé)

- ↳ Cité Educative : 198 723,86 €
- ↳ Réussite Educative : 454 230,66 €

Le Programme de Réussite Educative voit ses recettes augmenter en 2024 :

- Financement Etat : +44 000€ soit une subvention globale de 290 000€
- Financement Ville : + 26 000€ soit une subvention globale de 56 000€
- Financement CAF : + 4000€ soit une subvention globale de 11 984€

Les efforts financiers de l'Etat, la Ville et la CAF sont des signaux positifs et encourageants pour le dispositif. Dans le scénario projeté, il manquerait aujourd'hui 20 000€ au PRE pour atteindre un fonctionnement viable. Avec les financements de la Cité Educative (validé par le Comité de pilotage à hauteur de 15 000€ en 2024), il manque 5 000€ en 2024 pour atteindre un budget à l'équilibre.

La hausse des recettes devrait permettre au dispositif de maintenir son activité sur les 3 prochaines années (2024-2025-2026). A l'issue de 2026, l'excédent cumulé sera largement diminué et devrait atteindre 16 000€.

M. GAGNAIRE précise que, dans le scénario présenté (PRE déployé sur les 8 QPV à compter de septembre 2024), une optimisation des moyens et des ressources humaines sera envisagée. Les missions de coordination Actions et Santé sont réduites à un 0.5ETP (0.9 ETP actuellement). L'organisation actuelle du dispositif sera logiquement impactée et aura une répercussion sur le partenariat conduit sur chaque quartier et le nombre d'enfants pouvant bénéficier d'un accompagnement. Il souligne que la trajectoire sur trois ans conduit à consommer toute la trésorerie historique et, qu'à son échéance, une hausse supplémentaire de recettes estimée à près de 30 000€ par an sera nécessaire.

M. GROSSIN-MOTTI confirme la trajectoire pour l'Etat et est optimiste sur cette perspective sur 3 ans. Les services de l'Etat vont poursuivre le rapprochement auprès des bailleurs pour encourager le soutien financier des PRE. Une attention particulière sera portée sur la priorisation des actions individuelles dans le cadre des parcours de Réussite Educative.

M. LETARD se réjouit du retour du PRE sur Bords de Loire et de l'arrivée du dispositif sur les Tourettes. L'effort financier de l'Etat et de la Ville sont remerciés. A compter de septembre 2024, l'Education Nationale devrait déployer un Contrat Local d'Accompagnement dans le collège Lamartine (Bords de Loire). Ce dispositif vise à allouer plus de moyens et notamment en terme de moyens humains. Ils concernent les écoles et établissements qui peuvent être socialement proches de l'éducation prioritaire, ou situés dans des territoires confrontés à des chocs conjoncturels, ou ayant des besoins d'accompagnement particuliers identifiés. L'élaboration du CLA est actuellement en cours. Un nouveau CLA devrait être expérimenté en 2024/2025 sur Europe et Tourettes. Une réunion sera organisée par l'Education Nationale avec les partenaires institutionnels, M. LETARD s'engage à associer la Ville.

DÉLIBÈRE

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré :

APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2024 de la Caisse des Ecoles.

ADOpte par nature et par chapitre le Budget Primitif 2024

DECIDE l'attribution d'une subvention de 22 500 € au Centre Social Pluriel(le)s dans le cadre du dispositif Premiers Pas,

AUTORISE monsieur le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

AUTORISE en application des principes de prudence et de sincérité Monsieur le Président à constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Avis favorables : 10

CCE5 - Reconduction du Dispositif de Réussite Educative – Approbation du programme prévisionnel des actions 2024

EXPOSE

Le rapport d'activités 2023 et la Programmation 2024 de la Réussite Educative sont présentés et distribués à chaque membre présent.

En 2023, **764 enfants** résidant sur les quartiers prioritaires de Tours ont bénéficié d'un accompagnement du Programme de Réussite Educative. Les axes d'interventions s'inscrivent dans les thématiques suivantes : Educatif/Parentalité, Scolaire, Santé, Social, Culturel et Sportif. **Au 31/12/2023, 444 enfants sont inscrits dans un parcours en file active.**

L'année 2023 a été marquée par divers évènements : la suspension temporaire du dispositif sur le quartier Bords de Loire, la recherche continue de financements complémentaires pour garantir la pérennité du dispositif.

Dès septembre 2024, le PRE vise la couverture des 8 quartiers prioritaires de la Ville. Le programme d'actions de la Réussite Educative s'adaptera en continu aux besoins et problématiques des enfants accompagnés sur chaque quartier et sera élaboré en concertation avec les membres des Equipes Pluridisciplinaire de Soutien. Toutes les actions proposées seront complémentaires des actions du droit commun. Les actions proposées répondent à des besoins individuels, chaque enfant concerné est orienté sur un atelier pour répondre à des objectifs individuels identifiés collectivement en EPDS

La qualité du rapport d'activités a été saluée par l'ensemble des participants car il fait apparaître des éléments quantitatifs et qualitatifs détaillés et explicites. Parmi les nouveaux éléments, les participants ont apprécié : l'approche territoriale plus affinée, le nombre de professionnels mobilisés qui illustrent la qualité partenariale, et la richesse des compétences mobilisées. C'est un bilan exhaustif et bien illustré. L'accompagnement aux soins reste un sujet prépondérant auquel la réussite éducative apporte des réponses qui parfois dépassent ses prérogatives.

DÉLIBÈRE

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré :

APPROUVE la reconduction du dispositif de Réussite Educative,

APPROUVE le programme prévisionnel d'actions 2024

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Avis favorables : 10

CITÉ ÉDUCATIVE : FOCUS SUR LES SÉJOURS

Depuis sa labellisation, la Cité Educative (CE) favorise le départ d'enfants et de jeunes du quartier en séjours scolaires et extrascolaires. En 2023, 600 bénéficiaires ont profité de ces actions qui ont représenté 26% du budget global de la CE.

5 séjours scolaires (1 collège : Anatole France, 4 écoles élémentaires : Claude Bernard, Buisson-Molière, Diderot, Michelet) et 8 séjours extrascolaires (Sanit'club et Centre Social Plurielles) ont été accompagnés.

En parallèle, dans un objectif d'enrichir la qualité des séjours et d'articuler les différentes propositions, la CE a engagé un gros travail avec les différents partenaires, en lien avec le PST jeunesse et la SDJES.

Notamment la CE a organisé un temps fort de travail le 14 décembre dernier : un séminaire sur les séjours qui a réuni une cinquantaine de participants autour de conférences inspirantes et d'ateliers et qui a permis à chacun de s'approprier le cadre règlementaire, de partager ses représentations sur les enjeux et objectifs d'un séjour, de créer de l'interconnaissance et de définir les premiers éléments d'un référentiel commun en terme de vie collective, de mixité de genre, de mixité sociale et de relations aux familles.

Ce travail collaboratif se poursuit avec 2 prochaines échéances :

- le 23/02 : temps de travail à l'échelle départementale programmé par la SDJES où la CE est étroitement associée.

- le 18/03 : temps de travail spécifique Sanitas dont l'objectif sera pour l'été 2024 d'articuler les propositions de départs de jeunes entre l'organisation de séjours par les structures du quartier mais également la prescription vers des séjours organisés par d'autres (CD, Ligue de l'enseignement...), dans un objectif de mixité sociale.

La CE a également l'objectif d'un accompagnement de chaque organisateur de séjour financé par la CE par le cabinet Perf'Egal, spécialisé sur la question du genre afin de définir des objectifs précis pour chaque séjour sur cette question.

CALENDRIER 2024 DES COMITÉS DE CAISSE DES ÉCOLES

JEUDI 15 FÉVRIER 2024	Horaires : 9h30-11h Lieu : Salle Anatole France
VENDREDI 31 MAI 2024	Horaires : 15h30-17h Lieu : Salle Petrucciani / Hôtel de Ville
JEUDI 17 OCTOBRE 2024	Horaires : 10h-12h Lieu : Salle Petrucciani / Hôtel de Ville
LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024	Horaires : 14h-16h Lieu : Salle Petrucciani / Hôtel de Ville

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question diverse n'étant soumise, la séance est levée à 11h00.

Les délibérations peuvent être consultées au Centre de Vie du Sanitas, à la Direction de la Cohésion Sociale ou de la Direction de l'Éducation et de l'Alimentation.

**Le Vice-Président de la Caisse des
Ecoles de la Ville de Tours**



Franck GAGNAIRE